

97°

2020-25

Les Brèves

De Schwenheim

Notre avenir, Ensemble à Schwenheim



LE MOT DU MAIRE

Vous le savez, notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie du coronavirus. Notre région a été particulièrement exposée.

Hélas, après deux mois de vacances scolaires, l'incertitude demeure, les indicateurs sanitaires sont mauvais et la Covid revient en force dans notre région. Port du masque et gestes barrières sont indispensables pour enrayer l'épidémie, avec la

limitation des rassemblements, vecteurs de circulation du virus.

Un confinement strict de la population a été organisé du 17 mars au 11 mai 2020. Je tiens à remercier tous nos concitoyens qui ont fait preuve de civisme, de responsabilité et qui ont respecté très largement de façon exemplaire les consignes sanitaires.

Le temps du déconfinement est certes intervenu mi-mai mais le virus est toujours présent et continue de circuler. Notre vie va radicalement changer et nous allons devoir apprendre à vivre d'une manière différente et probablement pour une longue période. Le virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Souhaitons que nous soyons toujours en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens, dans l'avenir.

Depuis le 1er septembre, nos chers enfants ont repris leur cartable et retrouvé les enseignants et surtout leurs camarades. La petite appréhension chez ceux qui faisaient leur première rentrée a été vite dissipée. Et les quelques pleurs à l'école maternelle n'ont pas résisté longtemps à la gentillesse et au réconfort de l'équipe pédagogique. Bon courage aux enfants et à toute l'équipe enseignante à qui nous souhaitons une année scolaire plus sereine que la précédente.

En ce début d'année scolaire, je voudrais adresser mes félicitations à nos lycéens et étudiants qui, avant les vacances, ont réussi leurs examens et concours. Tous mes vœux les accompagnent pour qu'ils poursuivent avec succès les cursus qu'ils ont choisis et, pour ceux qui ont fait leur entrée dans la vie professionnelle, qu'elle soit, pour eux, source de satisfaction et d'épanouissement.

Des messages parviennent encore en mairie dont les auteurs se plaignent des haies non taillées, de la divagation des chats, des aboiements intempestifs et insupportables de chiens, des voitures mal stationnées, etc. Sachons faire preuve de civisme et de respect des autres.

Après ces longs mois incertains, nous avons été capables de nous montrer solidaires dans notre commune et particulièrement lors de la journée de nettoyage de la salle polyvalente. C'est dans la commune que réside la force des peuples. La commune reste le premier pilier d'où jaillit le désir de vivre ensemble et de partager notre histoire locale.

Mon devoir en tant que Maire, notre devoir en tant qu'élus municipaux est de défendre "ces valeurs" : la tolérance, le respect de l'autre, le respect des institutions, le respect de la liberté, la solidarité, etc.

Votre Maire,
Gabriel OELSCHLAEGER.

Directeur de Publication : Gabriel OELSCHLAEGER
Conception : Commission communication

Photos de couverture :
Paysages de Schwenheim

Nous remercions vivement tous les photographes et personnes ayant contribué à la bonne réalisation de nos brèves communales.

Ce bulletin est le vôtre, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires !

ACTIONS EN COURS ET DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2020

Approbation du Compte Administratif 2019 de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	<u>Réalisé :</u>	<u>Restes à réaliser :</u>
Dépenses de Fonctionnement :	344 778,29 €	
Recettes de Fonctionnement :	378 521,23 €	
Report 2018 :		
Excédent de Fonctionnement :	33 742,94 €	
Dépenses d'Investissement :	241 457,48 €	203 711,56€
Recettes d'Investissement :	447 823,93 €	
Report 2018 :	<u>- 12 958,28 €</u>	
Excédent d'investissement :	193 408,17 €	
Excédent global de clôture :	227 151,11 €	203 711,56€

Compte de Gestion 2019 de la Commune

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune de Schwenheim,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

CONSTATANT que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2018	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-12 958,28 €		206 366,45 €	203 711,56 €	-203 711,56 €	-10 303,39 €
FONCT	218 588,98 €	218 588,98 €	33 742,94 €			33 742,94 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, sur proposition du Maire

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	33 742,94 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 303,39€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	23 439,55€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Budget primitif 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 365 221,55 €

Recettes de fonctionnement : 365 221,55 €

Dépenses d'investissement : 437 711,56 €

Recettes d'investissement : 437 711,56 €

Divers

a) Désignation des délégués aux instances du SDEA

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire appelé à siéger au sein des instances du SDEA ;

VU le courrier de la CCPS du 30 juin relatif à la désignation d'un délégué aux instances du SDEA ;

VU la candidature de M. OELSCHLAEGER Gabriel ;

VU l'exposé de M. le Maire ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNE M. OELSCHLAEGER Gabriel délégué titulaire appelé à siéger aux instances du SDEA.

b) Renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marmoutier, Lochwiller, Schwenheim

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 11 juin 2020, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de MARMOUTIER, LOCHWILLER et SCHWENHEIM.

VU le courrier en date du 11 juin de la commission intercommunale d'aménagement foncier concernant le renouvellement de la commission suite au renouvellement du conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune dont 2 titulaires et 1 suppléant ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 19 juin 2020, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 19 juin.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

M. LAMBALOT Pierre, M. LERCH Joseph, M. KERN Thomas.

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des

conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. LAMBALOT Pierre 14 voix

M. LERCH Joseph 13 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

Ont obtenu au premier tour :

M. KERN Thomas 12 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 2) :

M. LAMBALOT Pierre 18 rue de la Prairie 67440 SCHWENHEIM

M. LERCH Joseph 78 rue de la Paix 67440 SCHWENHEIM

- est élu membre suppléant (au nombre de 1) :

M. KERN Thomas 48 rue de la Paix 67440 SCHWENHEIM.

Séance du 28 septembre 2020

Désignations des délégués ASLS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Considérant que M. le Maire est membre de droit de l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 4 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité-Directeur de l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim,

VU les candidatures de :

- Mme Régine REINHARDT
- Mme Valérie HEITZ
- Mme WEISS Virginie

VU l'exposé de M. le Maire,

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité de procéder, sans scrutin secret, à la désignation de 3 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité-Directeur de l'Association Sports et Loisirs de Schwenheim.

DESIGNE donc

- Mme Régine REINHARDT, Mme Valérie HEITZ, Mme WEISS Virginie.

Désignations des membres de la commission de contrôle des listes électorales

VU la candidature de :

- Mme WEISS Virginie
- Mr DERVIEUX Jean

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNE comme membre de la commission de contrôle des listes électorales

- Mme WEISS Virginie Titulaire
- Mr DERVIEUX Jean Suppléant

Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Schwenheim.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNE comme membre du Bureau de l'Association Foncière les personnes suivantes :

Titulaires :

- | | | |
|------------------------|----------------------|------------------|
| - M. Joseph LERCH | 78a rue de la Paix | 67440 SCHWENHEIM |
| - Mme Régine REINHARDT | 14 rue de la Prairie | 67440 SCHWENHEIM |
| - Mme WEISS Virginie | 96 rue Principale | 67440 SCHWENHEIM |

Suppléants :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|------------------|
| - M. Materne ESCHBACH | 21 rue de la Prairie | 67440 SCHWENHEIM |
| - M. Jean DERVIEUX | 132 rue Principale | 67440 SCHWENHEIM |

Limitation de la vitesse

M. le Maire expose que dans la suite logique de la sécurisation de la rue Principale, un travail sur la limitation de la vitesse dans le village est nécessaire pour la sécurité de tous.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE la mise en place un groupe de travail afin de définir les modalités des nouvelles règles de vitesse sur la commune (zones, passages piétons, vitesse etc...)

Souhaitent faire partie du groupe de travail :

- CAPINHA José
- DERVIEUX Jean
- JAEGER Gilles
- LERCH Joseph
- RICHART Céline

Chaque membre du Conseil Municipal est invité à y participer.

Vie de la Commune

Arrivée/ Départ de la commune

Pour vous aider à "bien vivre" à Schwenheim, les services municipaux ont besoin de pouvoir vous contacter :

- Que vous arriviez nouvellement à Schwenheim,
- Que vous changiez de résidence au sein de la commune,
- Que vous décidiez de quitter la ville pour résider ailleurs,

Vous pouvez déclarer ces changements auprès du secrétariat de Mairie.

ATTENTION : une déclaration d'arrivée ne vaut pas inscription sur liste électorale !

Inscriptions sur les listes électorales

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir.

Afin de vous inscrire sur les listes électorales rendez-vous au secrétariat de mairie muni :

- D'une pièce d'identité,
- D'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

NOUVEAU : Vous pouvez vous inscrire et vérifier votre situation électorale sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE



Passeport biométrique / Carte Nationale d'Identité

Pour le renouvellement ou création des pièces d'identité, Il est désormais nécessaire de se rendre en mairies équipées d'un dispositif de recueil :

- Saverne : 03 88 71 52 71
- Wasselonne : 03 88 59 12 12

Plus d'infos sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Les démarches s'effectuent uniquement sur rendez-vous.



Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle Polyvalente

Les travaux sont terminés depuis fin août, ils auront duré environ 1 an.

La Commission de Sécurité a donné son feu vert pour l'exploitation, Les locations seront ouvertes dès que la situation sanitaire le permettra.

L'inauguration se fera également dès que possible, selon le contexte Covid-19.



COMMUNIQUÉS

Conseil de Fabrique

Une très belle messe fut célébrée samedi 12 septembre à 16h en l'Eglise St Vincent et Anastase de Schwenheim, qui a eu la joie d'accueillir quatre enfants pour leur première communion.



Clara Schmitt, Amina Weishaar, Théo Krieger, et Alexis Krieger.

La Chorale Sainte Cécile

Les choristes pleurent une figure emblématique de la chorale en la personne de Patrick MEYER, leur Organiste dévoué pendant des décennies.

Beaucoup de paroissiens se souviendront longtemps des petits «concerts» qu'il jouait avant les offices et des messes rythmées célébrées pour certaines occasions.

Une messe sera célébrée le Samedi 5 décembre 2020 à 18 heures en l'Eglise de Schwenheim pour la mémoire de Patrick.

La chorale fêtera ce jour sa patronne Sainte Cécile avec en fin de l'office sa Quête annuelle qui permet de régler les frais de gestion de la chorale.

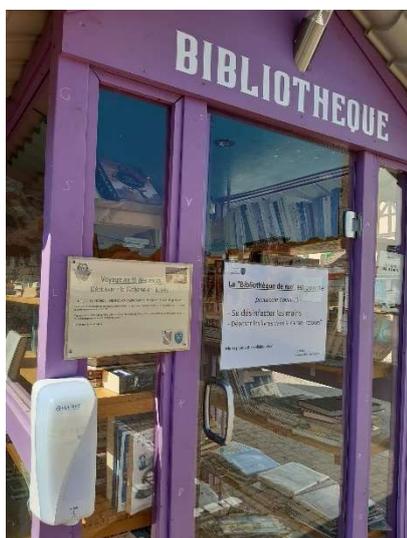
Les choristes remercient d'ores et déjà tous les paroissiens pour leur geste et leurs dons.

Bibliothèque libre

La Bibliothèque est à nouveau accessible, merci de respecter le protocole Covid-19 à savoir :

- se désinfecter les mains avant d'entrer,
- déposer les retours de livres dans le bac prévu à cet effet.

Bonne lecture ! 📖



STOP ! aux empoisonnements de chats

Depuis plusieurs semaines, des habitants de notre village retrouvent des chats morts victimes d'empoisonnement.

Le phénomène est surtout flagrant dans le secteur de la Rue de la Chapelle mais dernièrement un chat mort empoisonné a été retrouvé Rue principale près du restaurant.

Il faut dire que c'est criminel car des enfants peuvent être mis en danger. D'ailleurs un villageois a retrouvé récemment un paquet de poison derrière la Chapelle.

Il est rappelé aux personnes malveillantes qu'empoisonner un chat relève de la cruauté envers les animaux et que cet acte est fortement puni par l'article 521-1 du Code pénal. Cet article précise que **cet acte de cruauté est puni de deux ans d'emprisonnement et de**

30 000 euros d'amende.

Nous invitons les habitants, dont le chat serait mort d'empoisonnement, à se rapprocher de la gendarmerie.

Il est impératif que cessent ces agissements pour que notre village retrouve plus de sérénité et de sécurité.

A propos d'assainissement - SDEA

Le périmètre du Pays de Marmoutier - Secteur Marmoutier

Le secteur Marmoutier est géré par la Commission locale dont le président est M. Frédéric GEORGER, Maire de Reutenbourg. Il comprend 7 communes : Marmoutier, Schwenheim, Lochwiller, Hengwiller, Dimbsthal, Reutenbourg et Singrist (Sommerau).

Il compte 2 103 abonnés et 6 418 habitants desservis. Les volumes assainissement sont : 229 365 m³ soit 109 m³ assainis/abonné/an. Le nombre total de raccordements domestiques pour Schwenheim est de : 313

Le patrimoine est le suivant :

- ▶ 1 station d'épuration dont la capacité est 3 352 m³/jour soit 5 500 equiv-hab.
- ▶ 16 bassins d'orage
- ▶ 30 déversoirs d'orage
- ▶ 2 stations de pompage
- ▶ 56,45 km de réseaux communaux

- ▶ 12,48 km de réseaux intercommunaux
- ▶ 1 557 bouches d'égout dont 461 pour Schwenheim

Les données financières :

- Part fixe - Abonnement : 72,42 € HT par an, TVA : 10% soit 79,66 € TTC
- Part proportionnelle - consommation : 1,19 € HT le m³, TVA : 10% soit 1,309 € TTC
- Lutte contre la pollution domestique : 0,25 € HT le m³, TVA : 5,5% soit 0,263 € TTC
- Modernisation des réseaux de collecte : 0,233 € HT le m³, TVA : 10% soit 0,256 € TTC

Pour toute nouvelle construction, la participation pour l'assainissement collectif (non soumis à TVA) est de : 1 500 €

Les montants des investissements, durant les 3 dernières années, ont été les suivants :

2017 : 390 828 € HT **2018** : 483 847 € HT **2019** : 186 348 € HT.

L'évolution des volumes assujettis à la redevance assainissement a été la suivante :

2017 : 234 277 m³ **2018** : 231 632 m³ **2019** : 229 365 m³

Depuis l'engagement du programme d'amélioration en 2015, les investissements réalisés atteignent près de 2 millions d'€ HT, à un tarif stable et sans recours à l'emprunt.

En 2019, le périmètre du Pays de Marmoutier a réalisé les travaux de chemisage du réseau intercommunal entre Singrist et Marmoutier. Cette opération avait pour objectif la réduction des apports d'eaux claires parasites par étanchement de 745 mètres de collecteur.

Bilan de fonctionnement et travaux à la station d'épuration:

Le débit moyen traité en 2019 est de 1866 m³/jour, en baisse de 6% par rapport à 2018.

Les charges organiques sont quant à elles en hausse par rapport à 2018, sans doute en lien avec la diminution du débit qui génère un effet de concentration des effluents.

Le taux de conformité de la performance des équipements d'épuration est de 92% (11 bilans conformes sur 12). Compte tenu des règles de tolérance et de l'absence de dépassement des valeurs rédhitoires, la conformité de la performance des ouvrages est de 100%.

Programme d'investissements

2020 :

- Réduction des apports d'eaux claires parasites par chemisage à Lochwiller, Marmoutier et Schwenheim (Rue principale soit 400 ml) : 413 967 €

2021 :

- Réalisation d'un bassin de pollution de 350 m³ à Schwenheim : 670 000 € HT
- Réalisation d'un bassin de pollution de 900 m³ à Marmoutier : 755 000 € HT

- Renforcement du réseau d'assainissement le long du Dorfgraben (depuis la Rue de Saverne au bassin) à Schwenheim : 700 000 € HT

2022 :

- Réalisation d'un bassin de pollution de 350 m3 à Schwenheim : 670 000 € HT
- Réalisation d'un bassin de pollution de 900 m3 à Marmoutier : 755 000 € HT

JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 Les substances chimiques peinture, solvants, dissolvants, détergent et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 Les huiles et les graisses huile, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 Les objets solides : les mégots, les marches, les protections hygiéniques, les couches jetés, les morceaux de papier-toilettes	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relèvement, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



Journée de nettoyage à la salle des fêtes

Le Maire Gabriel Oelschlaeger tient à remercier les 35 personnes bénévoles pour leur mobilisation lors de la journée du 8 août concernant le nettoyage de la salle après des travaux de mise en conformité.

Tout au long de cette journée, une belle énergie s'est dégagée, de la solidarité et de la fraternité.

Chacune et chacun, à hauteur de son ambition, a contribué à la réussite de cette journée. Le bénévolat demeure un haut-lieu pour certaines valeurs importantes comme la générosité, la solidarité et le partage.

Beaucoup d'anciens mais également des jeunes et nouveaux habitants se sont investis pour assurer les travaux qui étaient prévus.

Notre commune se sent privilégiée de pouvoir côtoyer des bénévoles si dévoués et de pouvoir compter sur eux.



Chers bénévoles, merci mille fois. Vous êtes une source d'inspiration et des modèles exemplaires pour les générations à venir.



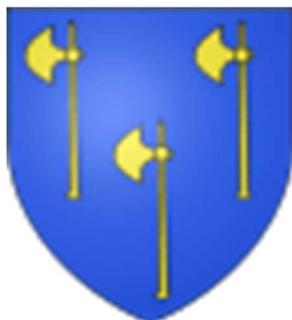
ATALANTE - Groupe de réflexion

(en repos depuis le confinement et peut-être opérationnel de nouveau fin septembre?)

Vous êtes passionné(e)s de lecture, aimant la littérature française ou étrangère, peut-être étudiant(e) en littérature, en tout cas considérant le livre, la lecture comme essentiels dans votre vie.

Je vous offre un index littéraire de plus de 5 000 pages sur mon ordinateur. Présentez-vous chez moi avec une clé USB, afin que je puisse vous enregistrer cet index, en constante évolution. Vous êtes les bienvenu(e)s.

Michel DISS
146 D rue de la Chapelle
67 440 SCHWENHEIM
03 88 70 14 55



Auschwitz 1942 - 2022

Si la décision d'exterminer les communautés juives est prise dès l'été 1941 par Adolph Hitler, l'année 1942, l'année terrible, marque l'organisation de la « Solution Finale » avec la conférence de Wannsee et le début des camps d'extermination. En France », 1942, c'est la Rafle du « Vel d'HIV » alors que le convoi de déportés N°1 part de France déjà en Mars de la même année.

Du **Samedi 21 mai au Jeudi 26 mai 2022** il est prévu une visite à Auschwitz pour une cérémonie au monument France de Birkenau avec la lecture des noms par les élus et participants de 80 déportés des communautés juives de la Région à morts Auschwitz. La commune Schwenheim compte une demi-dizaine de déportés Mort à Auschwitz, Marmoutier une trentaine.

Pour l'organisation matérielle :

1. Déplacement en bus Grand Tourisme ***** 80 Places – coût du déplacement par personne en fonction du taux de remplissage du bus (150€ à voir, si taux de remplissage au minimum 75 %, 60 participants)
2. Hébergement Hôtel Ibis Budget Petit déjeuner + chambre double (50€/personne/nuitée, à voir, 5 nuitées) Supplément à prévoir pour chambre individuelle
3. Arrêt et visite de Dresde à l'aller et au retour
4. Visite de Auschwitz Birkenau – Cracovie – Mines de Sel
5. Nous présupposons que les conditions requises pour les visites sont remplies en Mai 2022.
6. Au **15 Mars 2021**, une participation ferme est requise avec le seuil fixé (60) pour les arrhes à verser pour les réservations et pour rester dans la limite des coûts fixés initialement. *Si vous êtes intéressé, veuillez aimablement nous contacter.* La décision finale sera prise au courant de l'année 2021 suivant participation et subventions éventuelles allouées pour financer le voyage des élèves qui participeront à cette manifestation mémorielle.

Une réunion d'information sur la « Solution Finale- Auschwitz et les Camps d'Extermination », « la communauté juive déportée du Pays de Marmoutier » et le « **Projet Voyage Auschwitz 2022** » est prévue lors de la **Journée Nationale de la Déportation**, jour anniversaire de la Libération du Camp d'Auschwitz, le **Mercredi 27 Janvier 2021** à la salle communale, Rue de la Synagogue de Marmoutier à 20h00 avec Messieurs les Maires de Marmoutier et de Schwenheim ainsi que les associations qui voudront bien intégrer le projet. **Nous comptons sur votre soutien bienveillant et nous souhaiterions éventuellement une participation active des habitants de Marmoutier et de Schwenheim.**

Contact : association.pro-patria@orange.fr 06 89 05 50 99

Colonel® Norbert Zorn

Valeurs de la République /Alsace-Moselle/Pro-Patria

Les déportés de Marmoutier (Source Memorbuch du Bas-Rhin)

1. BIELSKI Marguerite, née en 1892 - Convoi 17
2. BLOCH Ida, née en 1875 - Convoi 71
3. EWSELMANN Irène, née le 10 janvier 1897 - Convoi 60
4. EWSELMANN Eugène, né le 19 novembre 1885 à Moscou - Convoi 60
5. EWSELMANN Colette, née le 9 mai 1926 à Nice - Convoi 60
6. GLASHENDLER Marthe, née le 16 décembre 1890 - Convoi 53
7. GLASHENDLER Edouard, né le 10 mars 1888 à Slitabine - Convoi 53
8. GLASHENDLER Paulette, née le 23 novembre 1917 à Paris - Convoi 53
9. HEIMANN Lazare, né en 1865 - Convoi 72
10. KAHN Julien et sa sœur
11. KAHN Jeanne
12. KAHN Jules
13. KAUFMAN Mélanie, née LEHMANN en 1884 - Convoi 71 (Voir KAUFMAN Lazare - Haguenau)
14. KLEEMANN Jeanne
15. LEHMANN Emma, née en 1872 - Convoi 71
16. LEHMANN Jules
17. LEHMANN Maurice
18. LEVY Jules et Madame née Myria MEYER
19. LEVY Berthe, née en 1893 - Convoi 71
20. LEVY Sylvain et Madame née Berthe MEYER
21. LEVY André
22. LEVY Reine, née le 19 janvier 1879 - Convoi 58
23. LEVY Robert
24. LEVY Pierre
25. LEVY Hortense, née le 11 juin 1864 - Convoi 61
26. MENDEL Jeanne, née le 13 septembre 1876 - Convoi 60
27. MENDEL Alfred, né le 17 juillet 1876 à Paris - Convoi 60
28. NETTER Alphonse, né le 20 novembre 1901 - Convoi 59
29. NETTER Isidore, né le 29 octobre 1897 - Convoi 59
30. THEODOR Jacques, né le 23 mars 1868 - Convoi 77

Les déportés de Schwenheim (Source Archives Municipales)

1. Kahn Clara, convoi 76
2. Lazar Aron, convoi 35
3. Lehmann Leopold, fusillé en Dordogne
4. Levy Henriette, convoi 71
5. Levy Sara, convoi 64 (n'est pas inscrit au Memorbuch)
6. Wachenheimer Ida, convoi 18 (n'est pas inscrit au Memorbuch)
- 7.

Le Memorbuch et le site Mémoire des Hommes ne mentionnent aucune autre communauté juive de l'ancien Canton de Marmoutier.





Aux vues des conditions sanitaires actuelles, l'Association « A Petits Pas... » a le regret de ne pas organiser sa célèbre fête d'Halloween cette année. Mais nous pouvons peut-être la faire vivre autrement ...

Nous vous invitons donc à décorer vos maisons, à creuser vos citrouilles, à chanter, à danser, à vivre !

Allumons nos citrouilles et illuminons notre village pour qu'il vive lui aussi !



Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer encore d'ici Noël, car quelques surprises se préparent déjà mais chuuuut... C'est encore un secret !

En attendant prenez soin de vous !
Au plaisir de vous rencontrer...

L'Association « A Petits Pas... »

Le Conseil Communautaire peut former des Commissions composées de délégués communautaires chargées d'étudier les questions soumises au dit Conseil ou toute question relative à leur domaine de compétence. Il est proposé de créer 9 commissions thématiques, chacune rattachée à un Vice-Président dans ses domaines de compétence. Ci-dessous les commissions dans lesquelles la commune de Schwenheim est représentée :

« Développement économique et tourisme »

Vice-Président en charge M. Stéphane LEYENBERGER

Prénom et nom
Denis HITTINGER
François WILLEM
Ingrid TÖLDTE
Jean-Louis MULLER
Daniel GERARD
Joseph CREMMEL
Jean-Claude BUFFA
Nadine SCHNITZLER
Médéric HAEMMERLIN
Laurence WAGNER
Gabriel OELSCHLAEGER
Bruno LORENTZ
Jean-Claude DISTEL
Jean-Claude WEIL
Laurent BURCKEL
Claude SCHMITT

« Finances et ressources humaines »

Vice-Président en charge M. Denis HITTINGER

Prénom et nom
Jean-Jacques JUNDT
Elisabeth MULLER
Alain SUTTER
Bernard SONNENMOSE
William PICARD
Daniel GERARD
Joseph CREMMEL
Sascha LUX
Mathilde LAFONT
Nadine SCHNITZLER
Médéric HAEMMERLIN
Gabriel OELSCHLAEGER
Marc WINTZ
Laurent BURCKEL
Jean-Claude WEIL

« Environnement et développement durable »

Vice-Présidente en charge Mme Viviane KERN

Prénom et nom
Laura RITTER
Denis HITTINGER
Jean-Luc SIMON
Marie-Pierre OBERLE
François WILLEM
Daniel GERARD
Joseph CREMMEL
Christine ESTEVES
Carine OBERLE
Gabriel OELSCHLAEGER
Jean-Claude DISTEL
Claude ZIMMERMANN
Jean-Claude WEIL

« Jeunesse, sport, loisirs, culture »

Vice-Président en charge M. Christophe KREMER

Prénom et nom
Denis HITTINGER
Elisabeth MULLER
Daniel GERARD
Stéphanie BEY
Béatrice STEFANIUK
François SCHAEFFER
Carine OBERLE
Mathilde LAFONT
Nadine SCHNITZLER
Gabriel OELSCHLAEGER
Jean-Claude HAETTEL
Claude SCHMITT
Ingrid TÖLDTE
Frédéric GEORGER

« Travaux et patrimoine »

Vice-Président en charge M. Daniel GERARD.

Prénom et nom
Denis HITTINGER
Marie-Pierre OBERLE
François WILLEM
Frédéric GEORGER
Dominique DUPIN
Laurence WAGNER
Gabriel OELSCHLAEGER
Jean-Marc GITZ
Jean-Claude WEIL
Damien FRINTZ
Christophe KALCK
Jean-Claude HAETTEL
Denis REINER
Bruno KISTER

COMMISSION COMMUNAUTAIRE PERMANENTE CIP

Denis HITTINGER
Jean-Louis MULLER
François SCHAEFFER
Jean-Claude BUFFA
Gabriel OELSCHLAEGER
Ingrid TÖLDTE
Claude ZIMMERMANN
Julien PUEYO

Vos pompiers et les Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin
VOUS INFORMENT

**OBJECTIF : ZÉRO FEUX DE CHEMINÉE,
ZÉRO INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**



Les Sapeurs-Pompiers sont les préventionnistes des établissements recevant du Public.

Les Maîtres Ramoneurs sont les préventionnistes des habitations.

Ensemble, ils concourent à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département :

ils veillent sur votre Famille !

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE MAINTENIR UNE
AÉRATION ET UNE VENTILATION ADÉQUATE
DANS LES MAISONS.**



Le monoxyde de carbone est invisible, incolore, inodore et explosif.

Ne modifier jamais vos conduits de cheminée sans l'intervention d'un professionnel !

CONCERNANT LE BOIS ET LES FEUX DE CHEMINÉE, VOICI QUELQUES ASTUCES !

Le bois doit toujours être bien sec (idéalement 2 ans de séchage). Le bois humide se consume difficilement et crée du bistre et du goudron qui sont les principales sources de Feux de cheminée !!!

COMMENT DÉTECTER UN FEU DE CHEMINÉE :

- Surchauffe du conduit
- Bruit anormal (ronflement)
- Flamme sortant du conduit de cheminée



N'oubliez de faire appel à un maître ramoneur pour le nettoyage de vos conduits !

Selon arrêté préfectoral, et le règlement sanitaire départemental (article 1 puis 3.1 puis 31.6 : Le ramonage est obligatoire deux fois par an par un maître ramoneur (un ramonage pendant la période de chauffe, un ramonage en dehors de la période). Quelque soit le mode de chauffage (bois, gaz, fioul...). De nombreux éléments concourent à l'encrassement : les conditions d'utilisations, les conditions de fonctionnement, le tirage et le combustible !

NB : les conduits de fumée font partie des vérifications (soumis à devis)

QUELQUES CONSEILS CONCERNANT LES CONDUITS ÉVACUANTS DES FUMÉES ISSUES DE LA COMBUSTION :

- Tous les conduits (maçonné, inox, céramique, plastique) évacuant une combustion (gaz, mazout, bois, granulés) se vérifient et s'entretiennent deux fois par an (sauf pour le gaz où une fois suffit) voir règlement sanitaire ci-contre :
- Faites appel à un professionnel pour toutes vos installations thermiques
- Chaque combustion nécessite une entrée d'air
- Cas particulier des combustibles solides (bois et granulés bois) :

Utiliser un calorifère (poêle, chaudière...) avec une puissance adaptée à l'espace à chauffer.

Prioriser le bois sec (faites confiance à votre livreur).

Ne jamais couper complètement l'arrivée d'air sur votre calorifère.

En cas de doute, faites appel à votre Maître Ramoneur. La liste officielle se trouve sur le site : www.ramoneurs67.fr

Ou dans votre mairie.

En cas d'incendie, faites le 18.

Couper le tirage et évacuer l'habitation.

Site internet : www.ramoneurs67.fr et www.sdis67.com/fr



Calendrier des manifestations

Les rendez-vous conviviaux des prochains mois :
(Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

OCTOBRE

/

NOVEMBRE

- 11 novembre : à 11h commémorations de l'armistice de la Grande Guerre - Monument aux morts - Invitation à un vin d'honneur à la Salle Polyvalente.

DECEMBRE

- 1^{er} décembre : inauguration des « fenêtres de l'avent » – place de la Mairie
- 5 décembre : Téléthon – Salle polyvalente de Schwenheim

Blague Alsacienne...

Philomène demande à Henner :

« Chéri, qu'est-ce que tu m'offres pour mon anniversaire ? »

« Tu vois la voiture de sport rouge là-bas ? »

« Ahh yo Henner, ohh leck ! »

« Eh ben, je t'ai acheté un pull-over de la même couleur... »





Pays de Saverne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Particuliers,
Associations,
Communes,

Vous souhaitez planter
**un arbre fruitier
haute-tige ?**



50% la communauté de communes
du Pays de Saverne
vous accompagne financièrement à hauteur de 50%

conditions en détails dans le dossier de demande d'aide



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

votre dossier est à compléter entre le **1^{er} mars** et le **31 octobre 2020**. Pour l'obtenir, rendez-vous sur notre site internet ou contactez-nous par mail ou téléphone



sur Internet
www.cc-paysdesaverne.fr/environnement/

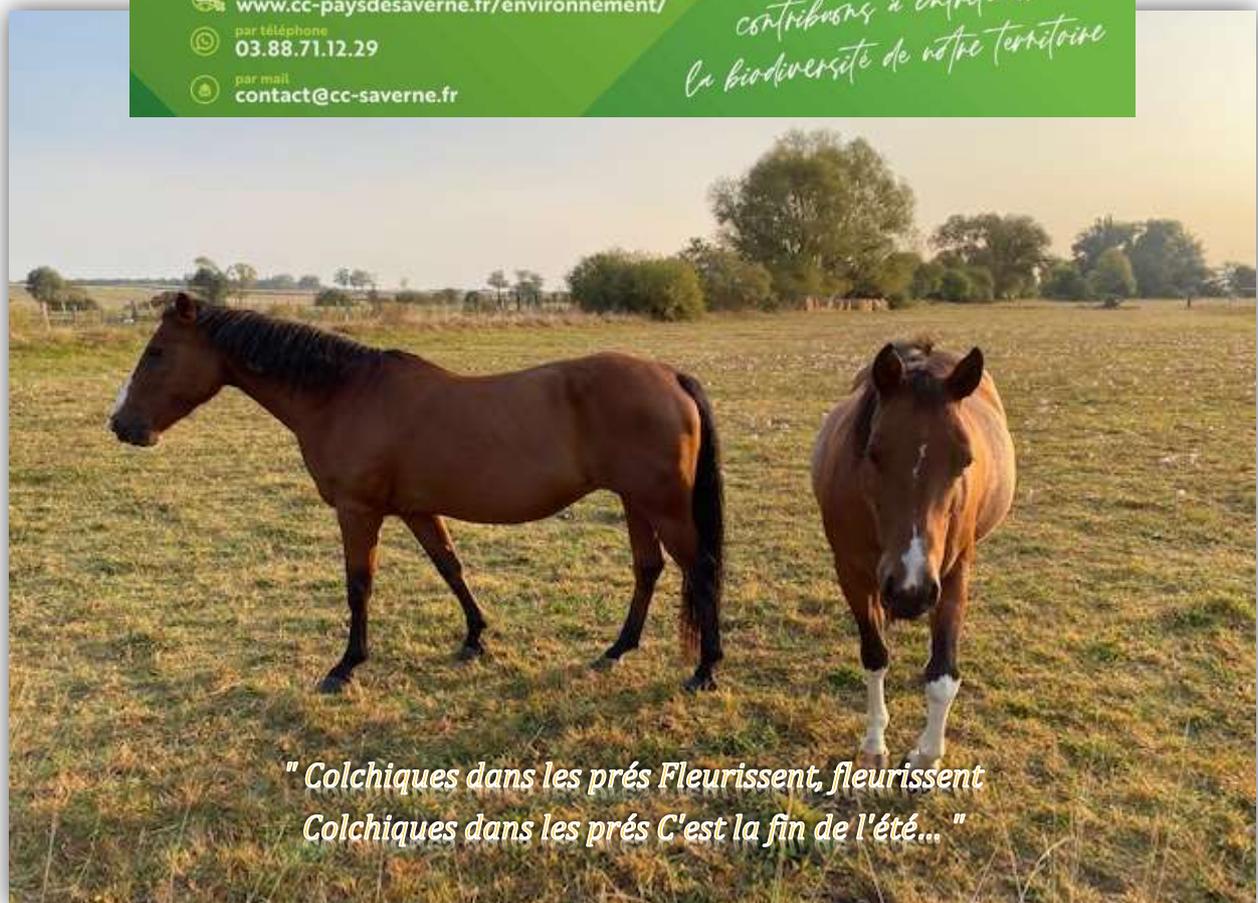


par téléphone
03.88.71.12.29



par mail
contact@cc-saverne.fr

*Ensemble,
contribuons à entretenir
la biodiversité de notre territoire*



*" Colchiques dans les prés Fleurissent, fleurissent
Colchiques dans les prés C'est la fin de l'été... "*